

# *Code de vie*



## *Projet Ancrage*

Approuvée par le conseil d'établissement

Le 10 mai 2022

C.ET 21-035

Annexe CET084-2021-2022-025

## HISTORIQUE

En janvier 2016, un travail de réflexion a été amorcé par une équipe formée de deux enseignantes, de la direction, du psychoéducateur, de l'éducatrice du service de garde et d'une surveillante du dîner, qui ont tenté de représenter l'ensemble des personnes concernées, jeunes et adultes.

Lors de la rentrée scolaire 2016-2017, les membres du personnel de l'école ont présenté le nouveau projet aux jeunes : **Ancrage**. Il s'agit d'une nouvelle approche pour le **code de conduite** (règlements de l'école) pour les élèves. Ce dernier s'inspire de valeurs importantes pour notre école : *respect, autonomie et sécurité*.

En équipe-école, nous avons déterminé une façon d'encourager et de reconnaître les enfants qui adoptent de bons comportements. À tous moments, des mousquetons peuvent être distribués par les adultes de l'école. Lorsque la classe aura accumulé 15 mousquetons, ils seront échangés contre un mousqueton d'argent. Quand le nombre sera suffisant, la classe gagnera une activité-récompense pour tous les élèves. Nous compilons aussi les mousquetons d'or pour l'école. Ces derniers permettent de gravir un palier et ainsi toute l'école se méritera une activité!



La matrice servira uniquement à informer les parents des comportements inappropriés de type mineur et des conséquences éducatives données.

Les pages suivantes vous aideront à mieux comprendre la distinction à faire entre « manquement mineur » et « manquement majeur », deux notions qui guideront la démarche d'intervention des intervenants.

Le document que nous vous remettons aujourd'hui présente également **la matrice des comportements attendus à l'école**. On y retrouve la plupart des **comportements positifs** auxquels on s'attend des enfants. Pour chaque aire de vie, un enseignement des bons comportements est fait.





## DISTINCTION ENTRE « MANQUEMENTS MINEURS » ET « MANQUEMENTS MAJEURS<sup>1</sup> »

Nous distinguons deux types de manquements : mineur et majeur.

La distinction entre ces deux types fait référence :

- ❖ à la durée;
- ❖ la fréquence;
- ❖ l'intensité;
- ❖ la constance;
- ❖ la persistance;
- ❖ la légalité de la situation (danger pour soi, l'entourage ou l'environnement et nécessité pour l'école d'assurer la sécurité des personnes et des lieux).

### MANQUEMENT MINEUR (INDISCIPLINES ET INCIVILITÉS)

Ce qui concerne la gestion quotidienne de la classe ou de l'école

➤ **L'encadrement** de ce type de manquement :

- ✓ Mettre en place des mesures d'aide pour l'élève au moyen d'un système de renforcement utilisant des contingences positives et négatives.
- ✓ Préconiser une démarche d'intervention éducative graduée selon la fréquence, l'intensité, la constance et la persistance de chaque manquement.
- ✓ Demander un geste de réparation de la part de l'élève selon l'évaluation de la situation.
- ✓ Favoriser la collaboration du milieu familial.

*L'accumulation de manquements mineurs ne peut se transformer en manquement majeur.*

#### **Exemples de manquements mineurs**

Comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou aux autres activités de l'école.

- Refus de conséquences;
- Non-respect des consignes;
- Port de casquette ou de tout genre de couvre-chef dans l'école;
- Vêtements inappropriés selon le code vestimentaire;
- Retard;
- Possession de matériel électronique pendant les heures de classe;
- Possession de matériel non nécessaire ou inapproprié en classe;
- Oubli du matériel scolaire nécessaire et suffisant;
- Perturbation du déroulement d'un cours;
- Perte de temps;
- Bavardage;
- Argumentation;
- Course ou cris lors des déplacements;
- Altercations entre individus (bousculade, chicane);
- Crachats par terre, sur des objets ou du mobilier.

---

<sup>1</sup> GIRARD, R. et autres. Prévention de la suspension et de l'expulsion des élèves ayant des difficultés d'adaptation ou de comportement au secondaire, Directions régionales de la Capitale et de la Chaudière-Appalaches, mars 2011.

## MANQUEMENT MAJEUR <sup>2</sup>

Est relié à l'acte posé par son instigateur et se définit comme :

- ❖ **Une atteinte grave à la personne** ayant comme effet de léser, de blesser ou d'opprimer toute personne en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.
- ❖ **Un danger** (pour soi, pour les autres ou pour l'environnement)
- ❖ **Une infraction à une loi** (code criminel ou civil)
- ❖ **Une entrave à la sécurité** que doit nécessairement assurer l'école à toute personne sur son territoire. À cet égard, une fugue de l'école est considérée comme un manquement majeur, puisqu'elle constitue un danger pour l'élève en fuite.

### **Exemples de manquements majeurs**

Comportement de l'élève qui constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne visant elle-même, une autre personne ou l'environnement.

- Violence :
  - Agressions physiques à main nue ou à main armée;
  - Agressions verbales dégradantes et terrorisantes;
  - Attitudes, propos ou écrits méprisants, humiliants;
  - Menaces à l'intégrité de la personne;
  - Actes ou propos diffamatoires;
  - Agressions à caractère sexuel;
  - Intimidation, cyberagression;
  - Corruption ou exploitation de la personne;
  - Discrimination sous toutes ses formes (fondée sur la race, la religion, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, un handicap, homophobie);
  - Atteintes aux biens des personnes (vol, vandalisme);
  - Etc.
- Fugue : (départ non autorisé où l'adulte n'est plus en mesure d'assurer la sécurité de l'élève).
- Prise, possession ou vente de drogue ou d'alcool.
- Port d'arme ou imitation d'arme à feu.
- Refus d'obéir à la demande d'un membre du personnel **qui a un impact sur la sécurité.**

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel (harcèlement, agression sexuelle, extorsion, etc.), la police doit être contactée comme convenu dans l'entente conclue entre les services de police et le Centre de services scolaire.

L'encadrement de ce type de manquement consiste en la mise en place d'un arrêt d'agir pour l'élève dont les comportements compromettent sa sécurité ou celle de son entourage immédiat. Il s'agit ici de livrer un message clair et sans équivoque, tant auprès de l'élève en question que de la population scolaire en général, à savoir que le comportement manifesté est dangereux et inacceptable.

Par la suite, il s'agit d'engager l'instigateur dans une démarche de prise de conscience (reconnaître le tort causé), de réparation (être prêt à réparer le dommage selon les critères) et de progression (éviter la récurrence).

La stratégie éducative privilégie également l'implication accrue des parents dans la recherche de solutions, le recours possible aux ressources professionnelles de l'école et de la communauté et la mise en place d'un plan d'intervention.

---

<sup>2</sup> Inspiré d'un document conçu par Alain Paquet, M.Ps., Psychologue, conseiller pédagogique en stratégies d'intervention, commission scolaire de la Côte-du-Sud (2011)

## Rapport d'incident disciplinaire

Nom : \_\_\_\_\_

Endroit : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Enseignant : \_\_\_\_\_

Niveau : M 1 2 3 4 5 6

Personnel référant : \_\_\_\_\_

- Vestiaires
- Cafétéria
- Cour d'école
- Salles de classe et service de garde
- Corridors et escaliers
- Salles de toilettes
- Bibliothèque/Ordinateurs
- De l'école à la maison

Valeurs :

- Respect
- Autonomie
- Sécurité

Comportement problématique	Motivation possible	Conséquences

Autre personne impliquée dans l'incident :

- Aucune
- Suppléante
- Pair
- Enseignant
- Autre \_\_\_\_\_

Commentaires et interventions (stratégies) de la direction :

---



---



---

\_\_\_\_\_  
Signature des parents/tuteurs/tutrices

\_\_\_\_\_  
Date

# CODE VESTIMENTAIRE



En hiver, je m'habille convenablement :

- ☛ pour éviter d'avoir froid;
- ☛ pour ne pas me mouiller;
- ☛ pour garder notre école propre.

Donc, les pantalons de neige, les bottes et la tuque seront obligatoires à partir du moment où il commencera à neiger durant les récréations, l'heure du midi et pour les marcheurs à la sortie.



Au printemps et en été, je m'habille de façon respectueuse d'un établissement d'éducation.

Sont acceptés :

- ☝ bretelles lasagne
- ☝ jupes et pantalons à la longueur des mains.

Sont refusés :

- ☝ bretelles-spaghetti;
- ☝ « gougounes » de plage;
- ☝ vêtements avec des signes de violence ou connotation sexuelle;
- ☝ talons hauts et talons plate-forme;
- ☝ maquillage (mascara, ombres à paupières et rouge à lèvres).



## COLLATIONS / REPAS DU DÎNER

L'école privilégie des repas et des collations saines représentant une source énergétique suffisante pour lui permettre de patienter jusqu'au repas.

L'hygiéniste dentaire et la nutritionniste du Centre de santé et de services sociaux du Granit proposent des collations santé telles que fruits, légumes et produits laitiers.

*Donc, le chocolat, les chips, la liqueur ainsi que les friandises sont refusés.*

Pour le repas du dîner, le choix des repas et desserts qui se retrouvent dans la boîte à lunch est à la discrétion des parents. Par contre, les gâteries (chips, liqueur, barres de chocolat...) sont proscrites, car elles ne soutiennent pas suffisamment et ne permettent pas une bonne concentration pour le reste de la journée.



## Comportement problématique observé

Est-ce que je dois gérer le comportement?

Oui

Comportement de type mineur

Comportement de type majeur

Oui

1 a) Rappel ou avertissement verbal

Et / ou

1 b) Conséquence éducative donnée par l'adulte en fonction du comportement

Et / ou

1 c) L'adulte met une note à la matrice de l'élève en identifiant la conséquence éducative donnée. La matrice est signée par le parent chaque semaine.

Est-ce que le comportement persiste?

Non

Super!

Oui

2 - À la suite de plusieurs interventions pour le même type de comportement (3-5 notes à la matrice), le titulaire appelle à la maison pour informer les parents de la situation et des mesures prises pour y remédier. La direction est informée par un document d'information (voir Annexe 1) qui est mis au dossier de l'élève.

Est-ce que le comportement persiste?

Non

Super!

Oui

3 a) Si la situation persiste malgré les mesures mises en place, le titulaire rencontre la direction et/ou le professionnel de l'école pour chercher des pistes de solution. Un plan d'action est rédigé et mis au dossier de l'élève et l'information est transmise aux adultes concernés. Les parents sont informés de la rencontre et peuvent être invités.

3 b) Les pistes de solution suggérées sont mises en place par tous les intervenants concernés.

4) Si la situation se dégrade et que l'élève n'arrive pas à se contrôler, la direction prend des mesures d'aide particulières et peut suspendre l'élève à l'interne ou à la maison. Dans cette dernière éventualité, un retour de suspension avec l'élève, en présence des parents et des intervenants concernés, est priorisé.

1 - Intervention directe de l'adulte (arrêt d'agir immédiat).

Et

2 - Retrait de l'élève sous la supervision de l'adulte dans un endroit isolé de la vue des autres élèves.

Et

3 - Information de la direction.

Et

4 - La direction contacte les parents pour les informer de la situation et avise des conséquences (arrêt d'agir, rencontre élève/direction, suspension interne, appel aux parents, médiation, rencontre direction/élève/parents, suspension externe, expulsion).

Un rapport d'incident disciplinaire est complété. (voir Annexe 2)

## MATRICE DES COMPORTEMENTS ATTENDUS

Attentes comportementales		AIRES DE VIE			
		VESTIAIRES	CAFÉTÉRIA	COUR D'ÉCOLE	SALLE DE CLASSE ET SERVICE DE GARDE
Valeurs	Respect	<p>Je respecte la bulle des autres.</p> <p>Je suis calme et efficace.</p>	<p>Je prends une voix calme et respectueuse.</p> <p>Je fais des demandes respectueuses.</p> <p>Je lève la main et j'attends qu'on me donne le droit de parole avant de faire une demande.</p> <p>Je respecte les demandes de l'adulte.</p>	<p>J'utilise un langage respectueux.</p> <p>Je respecte les règles du jeu.</p> <p>J'accueille les autres avec leurs différences.</p> <p>Je fais un message clair pour régler mon conflit. Si ça ne fonctionne pas, je vais chercher l'aide de l'adulte.</p> <p>Je respecte les demandes de l'adulte.</p> <p>Je respecte la bulle des autres.</p> <p>Au son de la cloche, je ramasse mon matériel et je fais la file en silence.</p>	<p>Je respecte les autres élèves et les adultes.</p> <p>Je respecte les règles de vie de la classe ou du service de garde.</p> <p>Je respecte les demandes de l'adulte.</p> <p>Je respecte la bulle des autres.</p> <p>Je prends soin du matériel de l'école.</p>
	Autonomie	<p>Je me prépare rapidement.</p> <p>Je m'occupe de moi.</p> <p>Je porte des vêtements adaptés à la saison dans le respect du code vestimentaire.*</p>	<p>Pour les élèves de la 3<sup>e</sup> année à la 6<sup>e</sup> année, je vais faire chauffer mon plat calmement.</p> <p>Mon repas et mes collations respectent la politique alimentaire de l'école.*</p>	<p>Je choisis une activité et je joue à l'endroit approprié pour la période allouée.</p>	<p>Je m'occupe de moi.</p> <p>Je range mon matériel.</p> <p>Je fais de mon mieux pour être fier de moi.</p> <p>Je suis persévérant.</p> <p>J'utilise mes stratégies pour réussir.</p> <p>Je prends mon rang au son de la cloche avec tout mon matériel.</p> <p>Je sais que faire des erreurs fait partie de ma réussite.</p>
	Sécurité	<p>Je marche.</p> <p>Je range mes choses et le matériel de jeux à l'endroit approprié.</p>	<p>Je reste assis à ma place.</p> <p>Je garde mon environnement propre et sécuritaire.</p>	<p>J'utilise le matériel et les modules de façon sécuritaire.</p>	<p>Je range mon matériel.</p>

# MATRICE DES COMPORTEMENTS ATTENDUS

AIRES DE VIE			
CORRIDORS ET ESCALIERS	SALLES DE TOILETTES	BIBLIOTHÈQUE ORDINATEURS	DE L'ÉCOLE À LA MAISON
<p>Je me déplace calmement.</p> <p>Je circule à droite.</p> <p>Je laisse passer les plus petits.</p> <p>Je respecte la bulle des autres.</p>	<p>Je suis rapide et efficace.</p> <p>Je suis calme.</p> <p>Je respecte l'intimité des autres.</p> <p>J'utilise la quantité nécessaire de savon, d'eau et de papier.</p>	<p>Je respecte les demandes de l'adulte.</p> <p>Je travaille à l'ordinateur calmement.</p> <p>J'utilise mon ordinateur en y faisant attention.</p> <p>Je prends une voix calme et respectueuse.</p>	<p>Je suis respectueux avec les autres élèves et avec le chauffeur d'autobus.</p> <p>Je prends une voix calme et respectueuse.</p> <p>Si je suis témoin d'un mauvais comportement, je fais un message clair à l'enfant et je le dis à l'adulte.</p>
<p>Je suis fiable et autonome quand j'ai à circuler seul.</p>	<p>Je me lave les mains avant de sortir des salles de toilettes.</p>	<p>Je ferme l'ordinateur selon la procédure.</p>	<p>Je marche sur le trottoir et je traverse aux endroits appropriés.</p>
<p>Je marche.</p> <p>Je monte ou je descends l'escalier une marche à la fois.</p> <p>J'attache mes lacets.</p> <p>J'attends le signal de l'adulte pour ouvrir la porte aux visiteurs.</p>	<p>Je garde mon environnement propre et sécuritaire.</p> <p>J'utilise le lavabo, le robinet et la toilette de façon adéquate.</p>	<p>Je garde mon environnement propre et sécuritaire.</p>	<p>Je suis calme et demeure assis à ma place dans l'autobus.</p> <p>Je fais un message clair quand j'ai un conflit. Si ça ne fonctionne pas, je vais chercher l'aide de l'adulte.</p> <p>Je respecte les règles de sécurité routière.</p>

**Mesures particulières prises par le titulaire pour permettre à l'élève d'adopter un comportement approprié à l'école.**

<b>Nom :</b>		
<b>Groupe :</b>		
<b>Description de la problématique :</b>		
<b>Appel aux parents le (date) :</b>		
<b>Collaboration des parents :</b>		
Mesure particulière prise	Date	Résultats de l'intervention

Signature du titulaire : \_\_\_\_\_